

EDITO

L'accueil des marins : atout ou risque pour les ports ?

La réponse négative de notre ministre de tutelle aux parlementaires qui avaient aimablement relayé notre demande de mise en place d'une redevance « bien-être », dans le cadre des droits de port, nous a d'autant plus déçus qu'elle repose sur des arguments contestables (1)

Les rapports annuels des commissions portuaires feront très certainement état des difficultés financières de nos associations, accentuées par la crise. Leurs ressources sont en diminution, notamment parce que les « contributions volontaires » des armateurs des navires en escale sont soit inexistantes, soit impayées par de nombreux agents, soit d'un taux trop modeste. Les résultats de l'enquête fournis à la Direction des Affaires Maritimes, fin 2010, montraient que ce régime était insatisfaisant.

Quant au risque invoqué par la Ministre qu'une telle redevance présenterait pour la compétitivité de nos ports, il faudra mieux nous expliquer comment une hausse d'un millième du montant des frais d'escale met en danger nos ports face aux autres ports européens, qui – d'ailleurs pour la plupart – ont inclus cette taxe dans leurs tarifs.

Mais dans cet horizon brumeux deux bonnes nouvelles :

- la nomination de Jean François JOUFFRAY, Inspecteur Général de l'administration du développement durable, comme Président du nouveau Conseil Supérieur des gens de Mer. C'est un haut fonctionnaire dont nous avons apprécié l'humanisme et l'efficacité lorsqu'il était à l'ENIM. Il nous connaît bien et sera attentif aux dossiers que nous soumettrons au Conseil.

- la convention liant la Région Bretagne, nouvelle autorité portuaire de St Malo, Brest et Lorient, les agents maritimes de ces ports et les trois associations d'accueil. « pour la mobilisation portuaire en faveur de l'accueil des marins ». La région, tout en rappelant que l'accueil des marins est une compétence d'Etat mais constatant l'absence d'un dispositif pérenne garantissant cet accueil, met en place ce système volontaire assurant un financement de l'accueil par les armateurs (50€ par escale) et par la Région, en contrepartie d'engagements des associations. Celle-ci montre qu'un accueil performant des marins est un atout et non un risque pour les ports bretons. Un bel exemple dont on parlera sûrement au prochain Conseil !

Alain Coudray

(1) voir plus bas la réponse de la FAAM

Sommaire

C'était il y a dix ans	Page 1
Carnet	Page 2
Réponse à la Ministre	Pages 2/3
Nouvelle convention du Travail 2006/ Observatoire Droits des marins	Page 3
Assemblée extraordinaire et ordinaire de la FAAM / Présentation des foyers	Pages 3/8

C'était il y a dix ans...

Février 2002, la FAAM représentée par Angel, participait à Londres à l'assemblée Générale d'ICSW qui présentait deux projets intéressants : celui d'un centre d'appel que tout marin pourrait appeler gratuitement de n'importe quel port dans le monde pour information ou

conseil et celui d'une mise à disposition des marins de communications téléphoniques bord terre . Si le premier est opérationnel le second n'a pu être concrétisé, ce qui explique l'attrait de nos foyers pour les liaisons téléphoniques ou internet. Simultanément le rapport annuel

du SeafarersTrust est publié On y découvre que la France n'est bénéficiaire que pour 0,45% des presque 18 millions d'euro versés. Le recours à ce fonds n'est sûrement pas assez pratiqué par nos foyers mais il faut savoir que le Trust privilégie les projets collectifs ((on en avait parlé lors de la rencontre de Bayonne pour la gestion des communications internet)

Dans les ports les trois associations dunkerquoises prennent leurs marques, tandis que l'AGISM assure la gestion du foyer de Calais.

Marine Accueil à Lorient pleure le décès de son fondateur infatigable André Prodhomme. Saint Nazaire a quelques soucis avec le cuisinier de l'Allianz, seul marin resté à bord de ce navire abandonné. René Tanguy, fondateur de l'AMAM quitte Marseille pour son Finistère natal où il va être promu « curé des îles » ; Marc et Arnaud prendront le relais. C'est la vie de nos foyers qui doivent en permanence s'adapter pour poursuivre leur mission Souhaitons seulement que l'on puisse leur garantir un fonctionnement pérenne ...A.C.

CARNET

Bienvenue à Régine BREHIER-GUILLEN qui remplace à la tête de la Direction des Affaires Maritimes Philippe PAOLANTONI. Madame BREHIER-GUILLEN, Ingénieur Général des Ponts et des Eaux et Forêts est notre nouvelle autorité de « tutelle » puisque l'accueil des marins dans les ports français est dans le domaine de la compétence de la DAM. La FAAM sera heureuse de la rencontrer, quand elle le souhaitera, pour présenter l'action et les problèmes de nos associations.

Bienvenue aussi à François GAZEILS, nouveau Président d'Escale Adour et pilote du Port de Bayonne.

Cordiales félicitations à Julien GARCIA, de la Mission de la Mer, qui fête ce 31 mars à l'église de Cap d'Agde le jubilé de ses 60 ans de sacerdoce, en même temps que son frère Gérard.

Lettre adressée le 7 mars 2012, au Premier Ministre, Monsieur François FILLON, dont les services assurent ceux dont Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET avait la charge jusqu'à son changement de responsabilité.

Monsieur le Premier Ministre, Par lettre du 29 décembre 2011, Madame la Ministre Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET a répondu négativement à la requête de Monsieur Dominique BUSSEREAU, Député de Charente Maritime, qui appuyait la demande de l'association rochelaise d'accueil des marins, de voir instituer réglementairement une redevance « bien-être » à taux modulable, dont seraient redevables tous les navires faisant escale dans les ports français.

Notre Fédération, qui avait incité ses associations à saisir leurs parlementaires de ce dossier souhaite, à la demande de notre assemblée générale tenue fin janvier, par ce courrier, mieux vous faire connaître les raisons de cette demande.

Nos associations répondent en effet à l'engagement pris par la France, en ratifiant la Convention 163 de l'O.I.T., de « veiller à ce que des moyens et services de bien-être soient fournis dans les ports à tous les gens de mer... » Et à ce qu'ils « bénéficient d'un appui financier régulier et suffisant » C'est en effet le rôle des commissions portuaires de bien-être mises en place dans les principaux ports, de contrôler l'adéquation de ces moyens et services aux besoins des marins et de s'assurer

de leur financement. Or ces différentes commissions, en place pour les dernières depuis la fin 2011, vous transmettront dans les semaines à venir, leurs rapports annuels, qui traduiront très certainement les difficultés financières des associations d'accueil. Ces difficultés sont bien sûr accrues par la crise, qui entraîne une diminution des subventions des collectivités locales et la baisse du pouvoir d'achat des marins. , et donc de deux des ressources principales de nos associations composées essentiellement de bénévoles .C'est pourquoi la pérennité de leur fonctionnement repose, dans l'esprit tripartite de la Convention, sur une participation obligatoire des armateurs à ce service portuaire rendu à leurs équipages Les préfets de La Réunion et de Charente Maritime vous ont clairement précisé leur position à ce sujet.

Le système actuel des « contributions volontaires » n'est en effet pas satisfaisant. Inexistantes dans certains ports, impayées par de nombreux agents dans les ports où elles existent, elles sont d'un taux très modeste variant entre 10 et 30 €. Nous en avons fourni l'inventaire à la Direction des Affaires Maritimes en décembre 2010. Nous avons d'ailleurs demandé, lors du Conseil Supérieur

du bien-être des gens de mer du 29 juin 2011, la création d'un groupe de travail sur ce problème, demande qui nous a été refusée.

Vous avez fait état de la subvention faite par l'Etat à l'Association de Gestion des Institutions Sociales Maritimes (A.G.I.S.M.) en application de l'engagement de la France et dans le souci de la qualité de l'accueil des marins étrangers dans nos ports . Cette subvention couvre en effet, outre les tarifs minorés pour les marins dans ses hôtels, l'hébergement et les frais de chauffage, électricité et de personnel pour nos associations au Havre, à Brest et à Marseille et les frais de personnel et d'approvisionnement de l'association de Calais Comme le montre la carte jointe - l'accueil des marins est assuré par l'AGISM , dans ses huit hôtels et dans son centre de Donges, et par la FAAM , dans ses vingt et une structures d'accueil. A l'exception des quatre associations hébergées dans les hôtels des gens de mer et de Calais, les seize autres ne bénéficient pas d'une aide directe de l'AGISM. La FAAM souhaite d'ailleurs renforcer la coopération avec l'AGISM dans différents domaines d'intérêt commun comme les achats de marchandises. Le prochain bulletin de notre Fédération présentera d'ailleurs l'activité de l'ensemble de nos 21 associations.

Quant au risque d'augmentation du coût du passage portuaire des navires et d'atteinte à la compétitivité des ports français, la « redevance » que nous demandons et qui pourrait être d'environ 50 €, mais qui serait fixée par chaque port, après avis de la

Nouvelle convention du travail 2006 :

L'Australie, les Pays Bas, Saint-Kitts-et-Nevis (petite île des Caraïbes), Tuvalu (Pacifique) ont rejoint la vingtaine de pays, sur les trente requis, qui ont ratifié la Convention du Travail Maritime 2006. Ils seront suivis par la France, le ministre d'Etat, ministre des affaires étran-

Observatoire des Droits des Marins. Les journées d'étude de l'Observatoire auront lieu les jeudi 21 et vendredi 22 juin à Nantes. Elles porteront sur « l'évolution des contrôles techniques et sociaux à bord des navires

Assemblée Générale extraordinaire et AG ordinaire de la FAAM - 23 janvier 2012

se sont déroulées à Paris le 23 janvier dans une salle aimablement mise à notre disposition par le Directeur de l'Enim, en présence de représentants du dernier né des foyers d'accueil, celui de Bordeaux, les foyers du

commission portuaire, représenterait moins d'un millième des frais d'escale. d'un navire et serait donc sans risque pour la compétitivité du port. Lors d'une rencontre récente organisée par la Commission portuaire, l'union des agents et consignataires du GPM de Marseille a dit préférer un système obligatoire au régime actuel des contributions volontaires. Les opérateurs portuaires privilégient dans leur ensemble, un système équitable et équilibré.

D'autre part, dans l'attente d'un dispositif pérenne du ressort de l'Etat, la convention signée entre la Région Bretagne et les agents portuaires de St Malo, Brest et Lorient, fixe à 50 € le taux de la contribution financière pour l'accueil des marins dans ces ports. Dans l'un et l'autre cas le problème de compétitivité des ports n'a pas été évoqué. D'ailleurs les autres grands ports européens ont établi une participation financière des navires en escale pour l'accueil des marins. Ainsi Hambourg perçoit 1€ par tranche de 500 TPL. Il convient de mettre en avant que les moyens et services contribuant au bien-être des gens de mer dans les ports, en accord avec les conventions internationales, participent au rayonnement et à l'attractivité de ces ports, rejoignant les intérêts économiques de tous les intervenants. Espérant avoir mieux éclairé cette demande de « redevance bien-être », nous souhaitons que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain Conseil Supérieur des Gens de Mer et puisse être examinée en commission.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le bureau, Angel Llorente.

gères et européennes, ayant présenté deux projets de loi autorisant la ratification de cette convention du travail maritime ainsi que la 187 relative au cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail.

français et étrangers « et « les accidents du travail maritime, maladies professionnelles et risques d'inaptitude à la pêche et à la conchyliculture «

Havre, de Sète, de Nantes avec un pouvoir de St Nazaire, de Rouen, de Port de Bouc, de Bordeaux, de St Malo, de Dunkerque, de Loon Plage, de la Pallice. Participaient également le Président de l'AGISM, celui de la Mission de la

Mer, une représentante de l'Apma et les membres du bureau : M.Coudray, président d'Honneur de la FAAM, Nicole Weber, Anny Morandy, Gérard Pelen et Angel Llorente, ces

L'AG extraordinaire pour modification des statuts avait pour but de permettre aux personnes qualifiées apportant une aide active **de faire partie de la Fédération** en adoptant les modifications suivantes.

Article 6 – 2^{ème} : sont membres associés les organismes d'accueil dépendant d'associations recherchant les mêmes objectifs et les associations ou **personnes** apportant une aide active qui **auront été agréés par le C.A.** Article 6 bis – Les associations, organismes ou personnes qui souhaitent adhérer à la Fédération en tant que membres associés en deviennent membre, au vu de leur

Assemblée générale ordinaire : Dans son propos le Président souligne que l'année 2011 a été assez confuse et difficile à la suite des changements survenus au sein de l'ENIM et des Affaires Maritimes. La Fédération a continué son action pour l'adoption d'une « redevance de bien être portuaire » qui permettrait à nos associations bénévoles de disposer des moyens d'accomplir ce qu'un Directeur de l'ENIM avait appelé « mission de service public ». (voir Edito et notre réponse à la Ministre). On note cependant un changement chez nos partenaires avec qui nous nous retrouvons au sein des commissions portuaires au cours desquelles nous pouvons exposer les problèmes des marins, chez les préfets qui sont tenus au courant de ces discussions par les Directeurs locaux des Affaires Maritimes qui les président en leur place, chez les parlementaires que nous avons sensibilisés et qui sont intervenus auprès de la Ministre. Un élément important qui a fait évoluer les mentalités est la démonstration faite par le V.A. Dambier du foyer de Bayonne (voir FPA n°73)

Sur un plan international nous avons participé, à l'AG de l'ICSW à Copenhague qui a permis de larges échanges d'informations avec nos partenaires étrangers. Par nos membres associés de la Mission de la Mer nous sommes tenus au courant des travaux de l'ICMA (International Christian Maritime Association - qui a rang d'observateur à l'Organisation Maritime Internationale) et de l'Apostolatus Maris qui a tenu son congrès quinquennal mondial à Hambourg au mois d'Août.

Sur un plan national, nous avons participé comme chaque année, aux « Journées d'études de

trois derniers représentant également leurs foyers. Nous avons reçu les excuses du Président de la Société des Œuvres de Mer retenu par d'autres obligations.

statut **ou qualification après agrément par le CA.** Le quorum exigé pour les A.G. extraordinaires étant atteint, ces modifications sont soumises au vote et sont adoptées à l'unanimité. Les premiers nommés sont Alain Coudray et Jill Simpson, formatrice de visiteurs de navires, qui a déjà organisé deux sessions de formation. Modification du siège social de la Faam. : Comme il avait été indiqué lors de la précédente A.G. , le siège social de la Faam reste dans les locaux des Œuvres de Mer qui viennent de déménager au 56 rue Falguière PARIS 75015. Le changement d'adresse du siège social est voté à l'unanimité.

l'Observatoire des Droits des Marins », à la réunion du Conseil supérieur de prévention des risques professionnels maritimes et du bien-être des gens de mer le 29 juin, aux réunions du CA de l'Agism – dont Gérard Pelen est membre.. Il est également membre de la Société des Œuvres de Mer qui nous apporte une aide doublement précieuse en nous ouvrant largement les pages de son bulletin annuel et en accordant un appui financier aux foyers pour l'achat de matériel. Enfin le Président, Dunkerquois, a naturellement assisté aux Assises de l'Economie de la Mer qui se sont déroulées dans ce port.

Le rapport financier établi par la trésorière indique que l'ENIM suite à son changement de statut n'a pu en 2011 envoyer la subvention de l'ordre de 2300€ attribuée chaque année à la FAAM. Cette perte devrait avoir des conséquences sur notre fonctionnement, notamment concernant les déplacements et la représentation de notre Fédération ainsi que la participation aux rencontres inter ports biennuelles. Reste à trouver une source de financement alternative. Une demande à la Direction des Affaires Maritimes en décembre 2011 n'a pas eu de réponse.

Les débats qui ont suivi ont porté.

- sur la délimitation du périmètre de sortie des marins étrangers sur le territoire français. Chaque port semble avoir des autorités des réponses différentes. Cette question mérite d'être posée au niveau national au Conseil Supérieur des Gens de Mer.
- sur la mise en place d'un blog pour améliorer l'information entre les ports assurée par le FPA.

Le Président de l'Agism, M. Noël Quéré, rappelle que le volet social de son organisme comprend l'aide aux foyers d'accueil, tout en notant que sa vocation est également d'entretenir et de faire fonctionner les hôtels de l'ENIM pour lesquels il perçoit une subvention annuelle. L'Agism n'échappera pas en 2012 aux coupures budgétaires. M.Quéré rappelle que la vocation de l'ENIM (nouveau statut) était de s'occuper des marins français et que c'est la Direction des Affaires Maritimes qui doit financer l'accueil des marins étrangers débarqués. A ce titre l'Agism reçoit une aide

pour les services rendus dans les foyers hébergés dans ses hôtels et à Calais et Donges

Elle peut également aider les foyers en les faisant profiter des prix qu'elle négocie avec leurs fournisseurs. La liste des produits et des prix est mise à disposition des foyers. M.Quéré souhaite cette année voir avec la Faam (G.Pelen) comment améliorer son aide aux associations. Le Directeur de l'hôtel Les Gens de mer est au conseil d'Administration de l'Amam. Une indication de plus qui souligne les liens entre l'Agism et les foyers d'accueil.

A l'occasion de l'A.G. nous avons invité nos adhérents à faire une présentation de leur foyer et nous leur avons proposé le canevas suivant permettant de donner une image plus complète de leur situation. : 1 - *ACTIVITÉ 2011 :- jours et heures d'ouverture, - nombre de marins accueillis - de navires visités - de km parcourus par les moyens de transport, - nombre de salariés (emplois aidés ou non) de bénévoles, - investissements ou équipements nouveaux, - moyens de communication à disposition des marins, - évènements particuliers.*

B – BUDGET : - Montant global des recettes avec pourcentage selon origine (cotisations et dons — subventions Etat Port et collectivités locales - contribution armateurs - ventes), -

*ces recettes permettent-elles de couvrir les dépenses (excédent - équilibre - déficit) - une redevance bien-être obligatoire (de 40 € 50 € par navire) vous permettrait d'assurer l'équilibre budgétaire ou de recruter du personnel supplémentaire ou d'améliorer la qualité et le nombre de services offerts ou-
QUESTIONS : - Quels aspects positifs de la mise en place de votre commission portuaire de BE?, - Avez-vous des problèmes de recrutement de bénévoles? -Rencontrez-vous des problèmes concernant la fiscalité des dons?- Comment faites-vous face au développement d'internet et de la Wifi ? –
Autres questions ? ,*

En invitant les foyers qui ne l'avaient pas fait à le faire et à nous l'envoyer nous retranscrivons in extenso ceux que nous avons déjà, en commençant par le Nord et la Manche. Nous enverrons en cours de mois d'avril ceux de l'Atlantique et de la Méditerranée. .

Dunkerque : Les Amis des Marins, 13, quai de la Citadelle 59140 Dunkerque. A Activité 2011 : Notre association, à la différence des autres membres de la FAAM, n'a pas de foyer à proprement parler. Elle dispose d'un local au sein de la Mission de la Mer où nous accueillons à la demande, les marins en particulier en dehors des heures d'ouverture des autres foyers de Dunkerque. Nous n'avons de ce fait, ni salariés, ni activité commerciale. Nous nous concentrons donc sur les visites à bord et la formation des bénévoles. Les visites font l'objet de compte-rendu détaillé reprenant les nationalités à bord, les marchandises chargées/ou déchargées, les provenances et destinations, et les éléments de la vie à bord que les marins nous font partager. Lors d'une demande particulière que nous ne pouvons traiter, faute de temps, nous contactons le port suivant. Nous avons visité cette année

200 navires et rencontré de ce fait environ 4000 marins. Cela représente 5 200 km parcourus. Le nombre des bénévoles est d'une vingtaine, se partageant les visites, (4) l'accueil, les transports (5) les visites à l'hôpital, (6) et des aides ponctuelles lors d'évènements particuliers. Nous mettons ordinateurs et téléphones à la disposition des marins au siège de notre association. Lors des visites, nous distribuons la plaquette que nous avons éditée reprenant les informations utiles lors des escales, santé, transports, transfert d'argent, cultes, commerces, etc. Et également les répertoires fournis par ICMA ou ICSW qui reprennent les foyers à travers le monde. Certains moments de l'année sont plus particulièrement marqués, comme la fête de Noël, où nous effectuons les visites de tous les navires présents le 24 décembre et organisons une distribution de cadeaux à bord ainsi qu'un

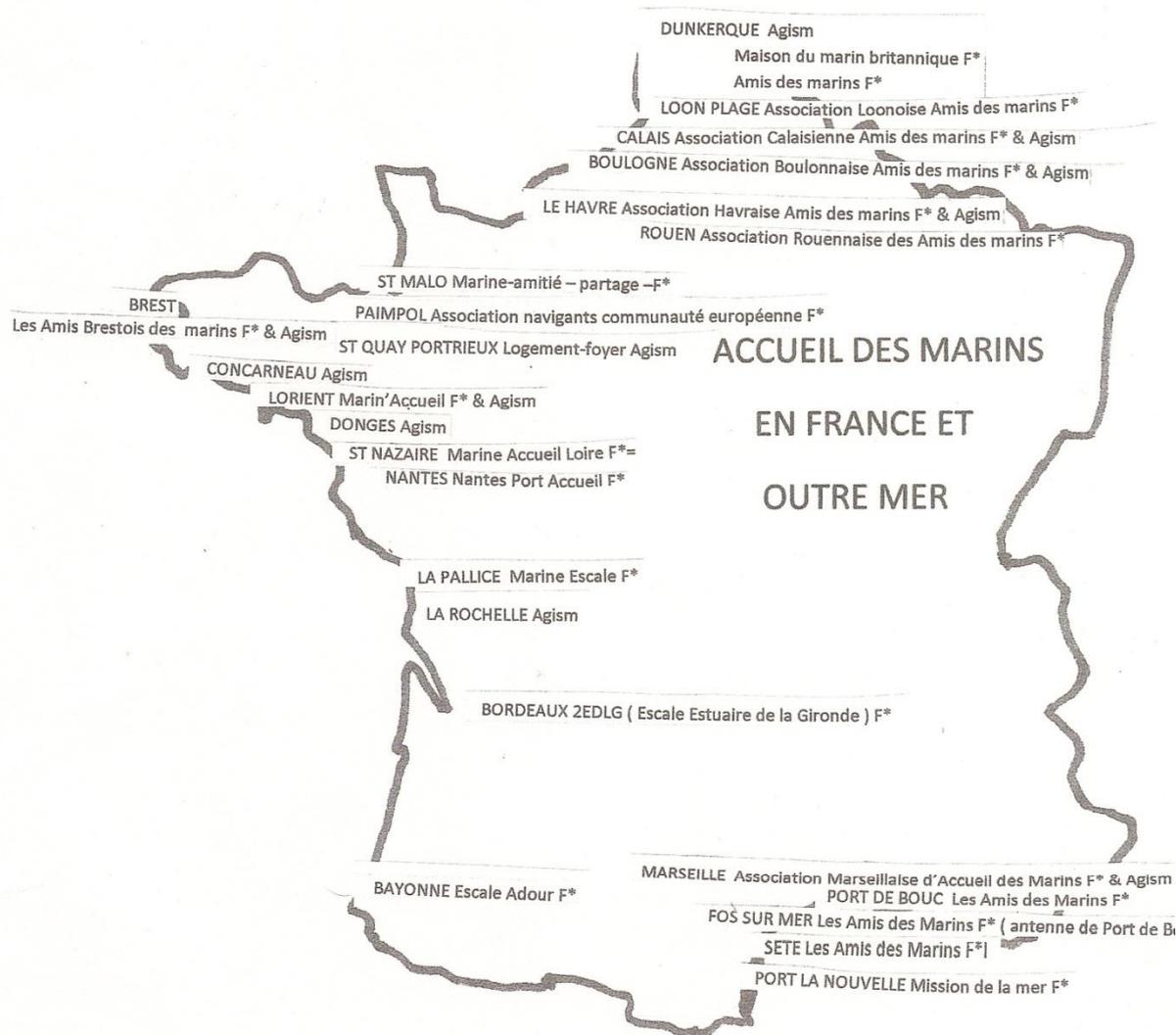
moment de convivialité le soir dans notre local. En juillet, nous avons pu rencontrer quelques membres de l'équipage du *Costa Marina* qui disposaient de quelques heures pour visiter Dunkerque et faire du shopping. En ce qui concerne la formation des bénévoles, un deuxième stage de formation des visiteurs a été organisé avec Jill Simpson réunissant 11 participants, de Dunkerque, Loon Plage, Rouen et Lorient. Ce stage a eu lieu dans une salle de la Maison associative de Loon Plage. Nous nous sommes également rendus au Foyer de Rouen pour découvrir un autre foyer et rencontrer son équipe. Visite également de la Capitainerie du Port et rencontre avec les officiers, ce qui permet une connaissance mutuelle. : B Budget : Nos recettes pour 2011 sont constituées uniquement : Des cotisations des membres pour 25% : 500 €, D'une subvention du CBE pour 50% : 1000 € et, cette année, d'une subvention exceptionnelle

de 500 € pour les frais de la plaquette : soit 25% des recettes. Elles nous permettent de faire face au quotidien mais ne couvrent pas les dépenses exceptionnelles comme l'achat de matériel ou l'édition de la plaquette d'information qui peut faire l'objet d'une subvention exceptionnelle de la part du CBE. Nous souhaitons en effet, renouveler notre matériel informatique en 2012. Cela nous a permis également les besoins de la formation des visiteurs et ceux des marins le soir de le soir de Noël. Nous devons souligner que les heures effectuées par les bénévoles représentent une valeur de 12000 € cette année. Nous souhaiterions évidemment avoir plus de bénévoles ce qui permettrait plus grand nombre de visites à bord. Aucun problème concernant la fiscalité des dons, nous remplissons l'imprimé édité à cet effet par les impôts.

Loon Plage : Association Loonoise des Amis des Marins – Activités :

Ouvert du 1^{er} janvier au 31 décembre du 8 à 20H00 du lundi au vendredi et de 9 à 19h00 le weekend ends et jours de fête. Ces jours-là ce sont les bénévoles qui assurent entièrement permanence et services. Nombre de marins accueillis : 2400, nombre de navires visités : 1160. Kilomètres parcourus : 10450. Nombre de salariés : 4 CDI dont 2 à temps partiel, un Contrat aidé. Bénévoles réguliers : 20 occasionnels 20. Investissement : un routeur pour Wi-Fi. ; Moyens de communications : téléphones, Wi-Fi. Evénements particuliers : nouveau chiffrage sur le port, formation des visiteurs de navires assurée par formatrice ayant suivi un cours à Rotterdam – 12 certificats et badges leur ont été remis après leur réussite à l'examen. Accent mis sur les visites à bord, les navires ne restant que peu de temps à quai. **Budget.** Charges 146.643€. Produits 147.851 – subventions du CBE et de la Société des Œuvres de Mer 18540€ (13%)' - Contributions volontaires 17.500€ (12%) - aides à l'emploi 16.343€ (11%) - Produits de

l'activité 97.844€ (66%) - La contribution volontaire est 20€ par navire et escale. Si elle était doublée cela permettrait d'embaucher du personnel et de libérer parfois les bénévoles le weekend et les jours de fête, et renouveler et moderniser le matériel, de dédommager en partie de leurs frais de transport les bénévoles venant de Dunkerque distant de 20kms. Loon Plage, petite ville de 7.000 habitants, ne peut fournir un grand volant de bénévoles. A noter que les bénévoles fournissent 3500 heures par an, comptabilité et secrétariat non compris. Cela représente, tarif SMIC, 32165€ par an. A noter également que le foyer est ouvert, à la suite d'un accord avec le Grand Port Maritime de Dunkerque aux portuaires, ce qui finance les salaires des employés et permet une large plage horaire d'ouverture nécessaire dans un port qui reçoit des navires n'y passant que quelques heures. Questions : les réunions de la Commission de Bien Etre et du Conseil de Bien Etre permettent d'étudier ensemble les problèmes et de les résoudre



Outre Mer : LE PORT/REUNION : Les Amis des Marins F*

AGISM : Association pour la Gestion des Institutions Sociales Maritimes . Gère les Hôtels « Les Gens de Mer » de Dunkerque , Boulogne/Mer , Le Havre Brest *, Concarneau, Lorient , la Rochelle, Marseille, le Centre d'Accueil Maritime de Donges et le Logement/Foyer de St Quay Portrieux réservé aux Pensionnés de l'ENIM (Etablissement national des Invalides de la Marine) .

Les établissements de Boulogne/Mer, le Havre, Brest et Marseille hébergent les foyers d'accueil des marins. L'AGISM apporte son concours au foyer d'accueil de Calais.

FAAM : Les associations marquées d'un F* sont membres de la Fédération des Associations d'Accueil des marins.

Rouen : Association Rouennaise des Amis des Marins (ARAM) : Activités : Ouverture 5 jours par semaine, du mardi au dimanche inclus y compris jours fériés. Horaires 19 h à 22 nombre de marins accueillis en 2011 : 5619, chiffre en diminution par rapport à 2010 qui a été une année record pour le port de ROUEN (6096 marins). Nombre de navires visités : nous ne tenons pas cette comptabilité, la notion de visites recouvre chez nous des réalités différentes, par contre nous avons

envoyé des demandes de contribution à 1710 navires. Pour nos deux minibus : 47344 km parcourus. Nombre de salariés 7 (1 CDI et 6 CDD en contrats aidés) plus un jeune moins de 25 ans en Service Civique 2 x 6 mois. Nombre de bénévoles : 22. Investissements ou équipements nouveaux en 2011 : remplacement complet du moteur d'un minibus suite accident quai Sogema en décembre 2010. Coût : 7500€. Renouvellement tables et fauteuils de jardin.

En 2012 travaux de toiture de la chapelle à prévoir. Moyens de communication à disposition des marins : Quatre cabines téléphoniques. Trois PC avec Webcam en libre-service, Wi Fi pour portable coût 1 € l'heure de connexion. Evènements particuliers : Repas festif en mai rassemblant bénévoles et salariés, une trentaine environ. Réception de nos amis du foyer de Dunkerque le 10 septembre – Budget : Recettes 2010 : 79000 € Contributions navires 52 %, Marges sur ventes 35 %, Subventions 13 %. Non les recettes ne permettent pas de couvrir les dépenses, le résultat de l'exercice 2010 est de - 6492 €. 2011 ne devrait pas être bon : contributions en petite diminution, moins de CA d'où moins de marges (forte diminution des ventes de cartes téléphoniques) et subvention Missions To Seafarers en diminution, plus grosses dépenses en entretien véhicules. Une redevance de 40 à 50 € par navire majorerait sensiblement nos recettes d'où réduction du

Le Havre : Activités 2011. Deux véhicules neufs financés par ITF et l'Agism permettent maintenant de transporter plus décemment les visiteurs. Il ne faut pas oublier que chacun de ces véhicules parcourt annuellement l'équivalent d'un tour du globe (plus de 40.000 km) ! Grâce au député Jean Yves Besselat qui sur sa réserve parlementaire a permis d'investir dans une flotte d'ordinateurs neufs et dans un réseau wifi digne de ce nom. En attente de travaux électriques pour pouvoir ajouter 8 téléphones supplémentaires. Ouverture pour les marins des paquebots dès 10h00 le matin. 2900 marins accueillis. En Juin 2011 l'AHAM a fêté ses 30 ans et grâce aux artistes, les marins sont passés du virtuel au presque réel en s'affichant sur les cimaises des différents lieux d'exposition. Ils ont aussi pris vie dans les mots prononcés par l'universitaire Guy Baron lors de sa conférence et Thomas Journot lors de la dédicace de son livre. A l'occasion de ces festivités, les membres du Conseil d'Administration de l'AHAM n'ont pas oublié les membres fondateurs dont ils ont année après année repris les efforts. Avec la complicité de l'Agism une des salles de l'hôtel Les Gens de Mer est maintenant la salle René Bedel. Certains adhérents ont été nommés membre fondateur et /ou membre d'honneur. Formation ISPS plus anglais général et maritime. En quelques chiffres 2011 au Seamen's Club ce sont 11500 marins accueillis (dont 2900 pour la croisière), 84 nationalités avec sur le podium les Philippins 41% les Indiens 13%, les Ukrainiens

déficit. C - Questions : CBE 1° réunion le mardi 17 janvier 2012 rassemblant 15 personnes. Discussion plutôt positive, le Délégué à la Mer privilégiant le côté pragmatique des choses sans éluder les problèmes. Pistes intéressantes : - pour les questions d'accès aux quais avec le commandant de port, un représentant des Agents maritimes et le délégué d'ITF, - pour un financement pour évènement exceptionnel par ITF, - pour une subvention par la Région. Côté bénévoles : nous ont rejoint plusieurs jeunes élèves de l'école de l'Union Portuaire Rouennaise formant aux métiers de consignataires, nous les avons rencontrés à l'occasion des journées sportives de l'Agism, effet positif indéniable vis-à-vis de l'ambiance générale et vis-à-vis des marins. Par contre pas de renouvellement au niveau des membres moteur du CA. Fiscalité des dons : RAS. Développement de la Wi Fi : ouverture d'un espace supplémentaire au 1° étage du foyer déjà réalisée en 2010.

9% ; Nouveau mobilier grâce à l'Agism et à la station de pilotage du Havre/Fécamp. Salariés : 2 CDI (un plein temps et un tiers temps) et un contrat aidé (6 mois) pour la croisière. Budget : de 43.000€ dont plus de 2/3 en subventions, puis cotisations, ventes de cartes téléphonique, recettes internet. Pas de contribution navire. Questions (quels aspects positifs de la mise en place de votre commission portuaire de Bien être ? Avancées sur le financement (réflexion d'une contribution navire et subventions exceptionnelles). Avancées sur les éventuels problèmes d'accès aux terminaux. Avez-vous des problèmes de recrutement de bénévoles ? Campagne de recrutement dès 2010 grâce à une meilleure communication (affiche + Nombreux articles dans la presse). Nouveaux bénévoles (1/3 en plus), nous espérons que certains rejoindront le CA. Rencontrez-vous des problèmes concernant la fiscalité des dons ? Non pour l'AHAM, l'association conseil de bien être s'est vue refuser par l'autorité fiscale le droit d'établir des reçus fiscaux. Comment faites-vous face au développement d'internet et de la wifi ? Achat d'un système captif (serveur+ programme de contrôle et d'édition de ticket. Achat de 7 ordinateurs. Coût total : 6.000€. 3 boxes internet. Nombreux ratés au début, le système n'est pas fiable à 100%. (Problème de serveur ou de box internet) Retour sur les courriers aux parlementaires ? >Deux réponses indiquant un questionnement à la ministre de tutelle.

